

## Procès-verbal du conseil d'administration<sup>1</sup>

### Université

Abderrahmane MIRA –Bejaia

### Références de la session

Numéro de la session <sup>2</sup>	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
03	27-12-2022	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

\* Pièces jointes :

- Copie, sous format PDF, du présent procès-verbal, signée et visée ;
- Copies des documents annexés.

<sup>1</sup> Toute page du présent procès-verbal doit porter le cachet rond du recteur.

<sup>2</sup> Conformément au registre des délibérations.

## Textes de référence

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université (Art. 10 à 19) ;
2. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 226/SG/MESRS du 17 février 2016 ;
3. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 438/SG/MESRS du 28 mars 2016 ;
4. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 951/SG/MESRS du 28 juin 2016 ;
5. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 425/SG/MESRS du 18 mars 2018 ;
6. Note de M. le Secrétaire Général n° 1627/SG/MESRS du 28 novembre 2018 ;
7. Note de M. le Secrétaire Général n°735/SG/MESRES du 02 Mai 2021.

## **Domaines de délibération**

### **du conseil d'administration de l'université**

Conformément à l'article 13 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, le conseil d'administration délibère sur :

1. les plans de développement à court, moyen et long terme de l'université,
2. les propositions de programmation des actions de formation et de recherche,
3. les propositions de programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux,
4. le bilan annuel de la formation et de la recherche de l'université,
5. les projets de budget et les comptes de l'université,
6. les projets de plan de gestion des ressources humaines de l'université,
7. les acceptations des dons, legs, fondations, donations et subventions diverses,
8. les acquisitions, ventes ou locations d'immeubles,
9. les emprunts à contracter,
10. les projets de création de filiales et de prises de participation,
11. l'état prévisionnel des ressources propres à l'université et les modalités de leur utilisation dans le cadre du développement des activités de formation et de recherche,
12. l'utilisation, dans le cadre du plan de développement de l'université des revenus provenant des prises de participation et de la création de filiales,
13. les accords de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques,
14. le règlement intérieur de l'université,
15. le rapport annuel d'activités de l'université présenté par le recteur.

Le conseil d'administration étudie et propose toute mesure susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'université et de favoriser la réalisation de ses objectifs.

## I- Liste des présents aux travaux du conseil d'administration

### 1- Membres du conseil d'administration<sup>3</sup>

N°	Nom et prénom	Qualité	Emarg-
1	BOUDA Ahmed	Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique – Président	
2	GHARBI Wahid	Représentant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de sécurité sociale	
3	ABED Rabah	Représentant du ministre chargé de la justice.	
4	KOULALI Mohamed	Représentant du ministre chargé du commerce.	
5	KADRI Abdelhamid	Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale	
6	BOUABIDA Mohamed	Représentant du ministre chargé de l'agriculture et du développement rural	
7	DJAIDER Bachir	Représentant du ministre chargé de la culture et des arts	
8	HAMMA Saida	Représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines	
9	MEZIANE Hocine	Représentant du ministre chargé des ressources en eaux et de la sécurité hydrique	
10	BOUZIDI Athmane	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté de Technologie	
11	BOUCHERBA Nawel	Représente élue des enseignants de rang magistral de la faculté des sciences de la nature et de la vie	
12	AHMANE Hassina	Représentante élue des enseignants de rang magistral de la faculté de Médecine.	
13	HADDAD Zahir	Représentant élu des enseignants de la faculté des SECSG	
14	AGHELIS Bouzid	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté de Droit et des sciences politiques	
15	AIT AMOKHTAR Hakim	Représente élu des enseignants de rang magistral de la faculté des sciences exactes	
16	BALA Sadek	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté des lettres et des langues	
17	KACI Soufiane	Représentant élu du personnel ATS	
18	BESSAAD Omar	Représentant élu du corps des maîtres assistants.	
19	BABOURI Douniazad	Représentante du ministre chargé des finances	
20	ADNANI Meriem	Représentante élue des étudiants	

<sup>3</sup> Conformément à l'arrêté n°595 du 29-05-2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'université de Bejaia modifiant l'arrêté n 312 du 28-05-2020.

1. Participants aux travaux du conseil d'administration : Recteur, Vice-recteurs, Secrétaire Général, Responsable de la bibliothèque centrale, Doyens, Secrétaires Généraux des Facultés, Responsable du centre de calcul et Sous directeurs.

N°	Nom et prénom	Qualité	Emar
1	BENIAICHE Abdekrim	Recteur	
2	IDJEDARENE Kassa	Vice recteur chargé de la post graduation et de la rech-	
3	SAD EDDINE A/Hamid	Vice recteur chargé du dével-pros- et orientation	
4	BEY Said	Vice recteur chargé de la pédagogie	
5	BOUKERROU Mouloud	Secrétaire Général de l'Université	
6	AOUDIA Sofiane	Doyen de la faculté des sciences exactes	
7	BETTACHE Azzeddine	Doyen de la faculté SNV	
8	BOUKERROU Amar	Doyen de la faculté de technologie	
9	BEKTACHE Mourad	Doyen de la faculté des lettres et des langues	
10	BERRI Noureddine	Doyen de la faculté de droit et des Science politiques	
11	BOUBEZARI Réda Fehri	Doyen de la Faculté de Médecine	
12	OUKACI Kamal	Doyen de la faculté des SECSG	
13	SOUALMIA A/Rahmane	Doyen de la faculté des S.H.S	
14	LAIDI Kahina	SG de la Faculté de Médecine	
15	BENZAID Khatsima	SG de la Faculté SNV	
14	OUAROUF Boualem	SG de la faculté des lettres et des langues	
16	RAHEM Malek	SG de la faculté des sciences exactes	
17	MOUHOUBI Rafik	SG de la faculté des S.H.S	
18	MESSAOUDI Nacer	SG de la faculté de droit et des Science politiques	
19	BERKOUK Lamia	SG de la faculté des SECSG	
20	MOURI Abdenour	Responsable de la bibliothèque centrale de l'université	
21	OUHAB Omar	Sous Directeur du budget et de la comptabilité	
22	SASSI Idriss	Sous Directeur des personnels et de la formation	
23	BENAIDA Ferhat	Sous Directeur des Moyens et de la Maintenance	
24	SAIDANI Hafid	Responsable du CSRICED	

## 2. Membres au conseil d'administration absents

N°	Nom et prénom	Qualité
1	TAHIR Ali	Représentant de l'autorité chargée de la fonction publique et de la réforme administrative.
2	LAMAMRA Abdelouhab	Représentant du ministre chargé de l'industrie
3	BERRETIMA Abdelhalim	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté des S.H.S
4	BOUMALHA Anis	Représentant élu du personnel A.T.S
5	BENADJAOUD Assirem	Représentant élu des étudiants
6	BENATTELLAH Fadila	Représentante du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels
7	KELLIL Chawki	Représentant du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables
8	KENDEL Omar	Représentant du Wali
9	MOUZAIA Mohamed	Représentant élu du corps des maîtres assistants
10		
11		

## **II- Ordre du jour de la session**

1. Projet de budget 2023.
2. Divers (création de filiales).

### III- Déroulement des travaux de la session<sup>4</sup>

#### Point n° 01 : Approbation du projet de budget 2023

##### 1. Présentation du dossier

Le Conseil d'Administration de l'Université de Bejaia s'est réuni en l'an deux mille vingt deux et le vingt sept du mois de décembre à 10h00 en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Professeur BOUDA Ahmed représentant de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le Président, après avoir ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux membres du conseil d'Administration, a fait lecture des points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Projet de budget 2023;
2. Divers (proposition de création de filiales).

Le Président a passé la parole à Monsieur le Secrétaire Général de l'université, qui après avoir remercié le Président et l'ensemble des conseillers pour leur accompagnement, a abordé le premier point à l'ordre du jour.

Dans son intervention, Monsieur le Secrétaire Général a d'abord rappelé à l'assistance que le budget global de l'université au titre de l'exercice 2022 est de **6 788 703 000 DA**.

Cette dotation a été répartie par section et par structure comme suit:

- **6.140.912.000,00 DA**                    **Section I : 90.46 %**
- **647.791.000,00 DA**                    **Section II : 09.54 %**
- **85.50%** des crédits sont délégués aux facultés représentant **5 804 797 000 DA**.
- **14.50%** restants sont maintenus au Rectorat et représentent **983 906 000DA**.

En outre il a précisé que le budget 2022 fera l'objet d'un taux global prévisionnel de consommation au 31-12-2022 qui dépassera **90 %** de cette masse globale des crédits.

#### Projet de Budget 2023:

Pour ce qui est de la dotation budgétaire initiale allouée à l'Université de Bejaia au titre de l'exercice 2023 par décision de pré notification de Monsieur le Directeur des Finances du Ministère de tutelle en date du 19-12-2022, les membres du conseil ont été informés que cette dotation est de : **7 131 567 000 DA** et qu'elle est répartie par titre comme suit:

**Titre I** : dépenses de personnels

Autorisation d'engagement : **6 349 120 000 DA**.

Crédits de paiement : **6 349 120 000 DA**.

**Titre II** : dépenses de fonctionnement des services

Autorisation d'engagement : **782 447 000 DA**. (Recettes propres comprises).

Crédits de paiement : **782 447 000 DA**.

**Titre III** : dépenses d'investissement : en mémoire.

**Titre IV** : dépenses de transfert : en mémoire.

Par ailleurs, le Secrétaire Général a aussi précisé dans sa communication que :

- La dotation de 2023 est supérieure au budget global 2022 dans les deux titres avec un montant de **342 864 000 DA** représentant un taux de **0,95 %**.

- La section II de l'exercice 2022 est de **9,54 %** du budget global, alors que le titre II de la dotation 2023 représente un taux de **11 %** supérieur à celui de 2022 de **1,5 %**.

<sup>4</sup> Le nombre de point est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Et qu'à cette dotation s'ajoutent les effectifs budgétaires suivants :

**137** postes d'enseignants dont **61** hospitalo-universitaires, **106** postes d'ATS et **23** postes de contractuels.

Avec les indicateurs positifs prés cités et avec le bon usage des crédits alloués, les services de l'Université peuvent aisément assurer un meilleur soutien et un meilleur appui aux activités de l'enseignement et de la formation et aux activités de la recherche, et ce, essentiellement par la réalisation des actions suivantes:

- 1- La satisfaction au mieux possible des commandes des laboratoires et des départements en matériels, fournitures, produits chimiques, composants, verrerie et milieux de culture nécessaires aux travaux pratiques et en produits pharmaceutiques;
- 2- Le renforcement du fond documentaire par les ouvrages et les abonnements scientifiques nécessaires;
- 3- L'amélioration des taux d'encadrement pédagogique et de soutien (concours, produits de la formation, réintégration après mise en disponibilité ...);
- 4- La concrétisation du plan de promotion du personnel administratif et technique;
- 5- La réalisation des plans de formation en Algérie et à l'étranger au profit des enseignants, des doctorants et du personnel ATS;
- 6- La prise en charge des stages des étudiants en milieu professionnel ;
- 7- La prise en charge des manifestations scientifiques retenues au titre de l'année 2023;
- 8- La dotation des services communs (centre de calcul, le Hall de technologie, le centre d'enseignement intensif des langues et le centre d'impression et d'audiovisuel en fourniture et matériels pour qu'ils puissent assurer efficacement l'appui technique et logistique aux activités de la pédagogie et de la recherche;
- 9- L'entretien des biens meubles et immeubles et des espaces verts de l'établissement;
- 10- La finalisation des opérations d'aménagement et de réfection engagées notamment au profit des personnes à besoins spécifiques;
- 11- La promotion des activités scientifiques, culturelles et sportives en leur assurant l'appui logistique nécessaire (transport, équipements, moyens informatiques et de photographie...etc);
- 12- La prise en charge des opérations de paiement des salaires, des divers rappels, de l'assurance des étudiants, des œuvres sociales, des primes et indemnités du personnel enseignants, ATS et CDI avec les charges y afférentes sans retard.
- 13- Le payement des factures relatives aux charges annexes, à l'hébergement, au transport, à la restauration et autres, dans les délais pour assurer un meilleur fonctionnement nos services et préserver les bonnes relations avec nos partenaires.

#### **1. Résolution :**

Compte tenu des arguments développés par le Secrétaire Général dans sa présentation, et des réponses apportées par les responsables de l'Université aux questions posées par les différents intervenants, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité de ses membres le montant de **7 131 567 000 DA** ainsi que le nombre de postes budgétaires notifiés à l'Université au titre de l'exercice 2023.

## Point n° 02 : Divers (création de filiales)

### 1. Présentation du dossier

Dans le cadre de l'application des directives du ministère de tutelle relatives à la création de filiales en vue de valoriser le travail des enseignants chercheurs en matière de produits et de résultats de recherche et leur transfert auprès des partenaires socio-économiques dont le besoin ne cesse d'augmenter.

Compte tenu des compétences pluridisciplinaires, du nombre d'entités de recherche, des équipements dont dispose l'Université de Bejaia et de son environnement socio-économique très attractif.

Il a été soumis au membres du conseil d'administration la proposition de création à l'Université de Bejaia de filiales conformément au décret exécutif n° 1397 du 24-11-2011 fixant les règles de gestion de l'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel(EPSCP) et à l'arrêté n°353 du 13-05-2013 du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique fixant la liste des prestations de services et /ou d'expertises réalisées par l'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, en sus de ses missions principales et les modalités d'affectation des ressources y afférentes.

### 2. Résolution :

A l'issue des discussions lancées par les membres du conseil sur les conditions, les modalités, les objectifs et le cadre juridique de création de filiales, les responsables de l'Université, chacun en ce qui le concerne ont donné les explications nécessaires à chaque point soulevé. Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité de ses membres la proposition de création de filiales à l'Université de Bejaia.

## IV- Conclusion des travaux<sup>5</sup>

### 1. Résolutions approuvées

A l'issue des exposés présentés sur le point inscrit à l'ordre du jour et des différentes interventions qui s'en est suivies, les membres du conseil d'administration ont délibéré favorablement sur :

1. L'approbation du projet de budget 2023.
2. L'approbation de la création de filiales.

### 2. Recommandations

1. La poursuite de la réforme et de l'acquisition des équipements et du matériel informatique au sein des laboratoires.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et remercié les membres présents pour leurs contributions, le Président du conseil a levé la séance à 12h00.

*Le Président du conseil d'administration*

*Pr BOUDA Ahmed*



*Le Secrétaire de la séance*

*Mr BOUKERROU Mouloud*



*الأمين العام  
م. بوكيرو*

<sup>5</sup> Une page, maximum.

## **ANNEXES**

Au présent procès-verbal, sont annexés les documents en relation avec l'ordre du jour du conseil d'administration de l'université de Bejaia, tenu le 27-12-2022.

Il s'agit des pièces suivantes :

1. Répartition des crédits par titre et chapitres;
2. Feuilles de présence signées ;
3. Copie de la lettre d'invitation.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Abderrahmane MIRA Bejaïa



جامعة بجاية  
Tasdawit n Bgayet  
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
جامعة عبد الرحمان ميرة - بجاية

Rectorat

رئاسة الجامعة

Objet : A/s projet de budget de fonctionnement 2023.

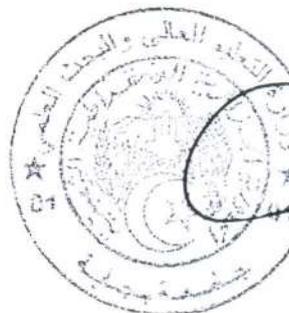
Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint les crédits de fonctionnement pré notifiés à l'Université de Bejaia au titre du budget de l'exercice 2023 dont la répartition est effectuée par le ministère de tutelle.

Dans la masse de crédits de **7 131 567 000 DA** présentée sur l'état joint en annexe on remarque que les dépenses de la section I considérées comme dépenses obligatoires et incompressibles représentent un taux de **89 %** et que les dotations des chapitres 21-01, 21-03 et le 21-05, sont priorisés comparativement au reste des chapitres du titre I.

Cette dotation servira à la prise en charge de la masse salariale à engager dans les états matrices initiaux, les allocations à caractère familial et social, les primes diverses (PRI, CNEPRU, scolarité, inscription) et les divers rappels d'installation, de promotion et d'avancement.

Quant à la section II, dotée de **11%** du montant global, les crédits qui lui sont alloués seront utilisés en favorisant essentiellement les chapitres 21-13, 21-15, 21-18, 21-19, 21-23, 21-25, 21-27, 21-30 et le chapitre 21-31 ce qui nous permettra de satisfaire les commandes des laboratoires pédagogiques, des entités de recherche et des différentes structures de gestion de l'Université pour lui permettre d'accomplir au mieux possible les missions de service public qui lui sont assignées.

Le Recteur



مدير الجامعة  
الأستاذ: بن يعيش عبد الكريم

Budget de l'Établissement		Autorisation d'engagement	Crédits de paiement	
Chap	Libelles	Dépenses de personnel		
Titre I	21-01	Traitements et salaires	1 965 000 000	1 965 000 000
	21-02	Salaires du personnel contractuel	171 120 000	171 120 000
	21-03	Indemnité et allocation diverses	2 660 000 000	2 660 000 000
	21-04	Présalaires des apprentis	0	0
	21-05	Charges sociales et fiscales	1 200 000 000	1 200 000 000
	21-06	Œuvres sociales	120 000 000	120 000 000
	21-07	Assurance des étudiants	123 000 000	123 000 000
	21-08	Rémunération des enseignants vacataires et associés	110 000 000	110 000 000
	21-09	pension de service et pour dommages corporels	0	0
	<b>Total des dépenses de personnel</b>		<b>6 349 120 000</b>	<b>6 349 120 000</b>
<b>Dépenses de fonctionnement des services</b>				
Titre II	21-11	Remboursement des frais	20 000 000	20 000 000
	21-12	Matériel et mobilier de bureau	22 000 000	22 000 000
	21-13	Fournitures	50 000 000	50 000 000
	21-14	Documentation	15 000 000	15 000 000
	21-15	charges annexes	115 000 000	115 000 000
	21-16	Habillement du personnel	1 500 000	1 500 000
	21-17	Parc automobile	7 880 000	7 880 000
	21-18	Travaux d'entretien	90 000 000	90 000 000
	21-19	Frais de formation - stage de courte durée à l'étranger	150 000 000	150 000 000
	21-20	Frais de formation et de perfectionnement de courte durée en Algérie	7 000 000	7 000 000
	21-21	Matériels et fournitures informatiques	25 000 000	25 000 000
	21-22	Matériels et mobiliers pédagogiques	30 000 000	30 000 000
	21-23	Frais liés aux études post-graduées	45 000 000	45 000 000
	21-24	Participation aux organismes nationaux et internationaux	0	0
	21-25	Frais d'organisation de manifestations scientifique et techniques	15 000 000	15 000 000
	21-26	Frais de transport des étudiants en formation de long durée à l'étranger	12 000 000	12 000 000
	21-27	Activités sportives. Scientifiques et culturelles	13 000 000	13 000 000
	21-28	coopération scientifique accords programmes et recherches	2 500 000	2 500 000
	21-30	stage des étudiants en milieu professionnel	60 000 000	60 000 000
	21-31	Frais de fonctionnement liés à la recherche scientifique et du développement technologique	101 567 000	101 567 000
<b>Total des dépenses de fonctionnement des services</b>		<b>782 447 000</b>	<b>782 447 000</b>	
<b>Total des dépenses de l'établissement</b>		<b>7 131 567 000</b>	<b>7 131 567 000</b>	